



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 28797

Texte de la question

M. Dominique Baert attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les dispositifs susceptibles de faciliter l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux services publics. En effet, il est clair qu'il n'est pas toujours facile pour les agents de l'Etat de renseigner, d'aider et d'accompagner ces personnes dans leurs démarches administratives du fait de leur méconnaissance de la langue des signes française. Il lui demande si, dans le cadre de la réflexion actuelle menée par le Gouvernement sur la meilleure intégration des sourds et malentendants, la mise en place d'une formation de personnels ciblés des services publics, notamment dans les lieux d'accueil, est envisagée et, à défaut, de mesures susceptibles de poursuivre cette même fin.

Texte de la réponse

Les problèmes que sont susceptibles de rencontrer les personnes sourdes et malentendantes dans leurs relations avec les services publics en général et les administrations en particulier n'ont pas échappé aux pouvoirs publics. Un rapport remis le 30 juin 1998 au Premier ministre sur le droit des sourds dans notre société a conduit à mettre en place trois groupes de travail pour proposer des solutions concrètes aux problèmes ainsi identifiés. C'est ainsi qu'à côté des groupes consacrés, d'une part, à la compensation du handicap par les nouvelles technologies et, d'autre part, à la scolarisation et à l'intégration, le groupe consacré au thème relatif à la vie sociale des personnes sourdes et malentendantes, présidé par Patrick Segal, s'est saisi notamment de cette question. Ses conclusions sont attendues pour la fin du mois d'octobre prochain. Toutefois, le rapport d'étape remis récemment permet d'ores et déjà d'envisager une recommandation consistant en une action ciblée sur les administrations auxquelles les personnes sourdes et malentendantes ont affaire le plus fréquemment (affaires sociales et services fiscaux) ou auprès desquelles les problèmes de compréhension sont les plus aigus (juridictions). Il est d'ores et déjà possible de noter à titre d'exemple que le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a entrepris une action de formation de certains de ses personnels d'accueil à la langue des signes française. Le rapport définitif remis, le Gouvernement ne manquera pas de prendre les mesures de mise en oeuvre de ses recommandations, qui viendront ainsi compléter l'action déjà entreprise au cours des dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28797

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2300

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6065